

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Au regard de la Constitution , par Francis DELPÉRÉE	9
I. — LE DROIT DE REGARD	11
II. — LE REGARD DU DROIT	16

LA COUR D'ARBITRAGE ET LES POUVOIRS PUBLICS

La Cour d'arbitrage et le pouvoir constituant , par François TULKENS	25
I. — LE POUVOIR CONSTITUANT, FONDATEUR DU JUGE CONSTITUTIONNEL	26
II. — LA COUR D'ARBITRAGE, GARDIEN DE L'ŒUVRE DU POUVOIR CONSTITUANT	28
A. <i>Le rapport de respect</i>	29
B. <i>Le rapport de vivification</i>	30
C. <i>Le rapport de distanciation</i>	31
III. — LE POUVOIR CONSTITUANT ET LE JUGE CONSTITUTIONNEL : À CHACUN SON RÔLE	34
La Cour d'arbitrage et les Chambres législatives , par Henri SIMONART et David RENDERS	37
I. — LES CHAMBRES LÉGISLATIVES ET LA QUALITÉ DE PARTIES AUX LITIGES SOUMIS À LA COUR D'ARBITRAGE.	39
II. — LA FONCTION LÉGISLATIVE ET LA JURISPRUDENCE DE LA COUR D'ARBITRAGE	46
A. <i>La période 1989-1992</i>	46
1. La fréquence des réactions législatives	52
2. Les délais de réaction	54
3. Les auteurs des réactions	55
4. L'adéquation des réactions	56
B. <i>La période 1993-1994</i>	61
1. L'influence de la jurisprudence de la Cour d'arbitrage en amont de la production législative	61

	PAGES
a) L'angle d'approche personnel	62
b) L'angle d'approche matériel	66
2. Les réactions législatives en aval de la jurisprudence de la Cour d'arbitrage	68
a) La fréquence des réactions	68
b) Les délais de réaction	69
c) Les auteurs des réactions	70
d) L'adéquation des réactions	71
CONCLUSION	74
 La Cour d'arbitrage et les Conseils de communauté et de région , par Valérie BARTHOLOMÉE et Bernadette RENAULD . . .	77
I. — LES RAPPORTS DIRECTS ENTRE LES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ ET DE RÉGION ET LA COUR D'ARBITRAGE	78
A. <i>La décision d'agir ou d'intervenir de la part des assemblées</i>	79
1. Dispositions législatives et portée pratique	79
2. Les interventions ou introductions de recours en annulation par un président d'assemblée : une denrée rare	83
B. <i>Les notifications aux assemblées des recours, des questions préjudicielles et des arrêts</i>	85
II. — LES RAPPORTS INDIRECTS ENTRE LES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ ET DE RÉGION ET LA COUR D'ARBITRAGE	87
A. <i>Influence de la Cour d'arbitrage sur les Conseils</i>	87
1. La place de la Cour dans le travail législatif	88
a) L'enseignement	88
1) La contribution de la Cour au maintien de la paix scolaire (art. 24, § 4, de la Constitution)	88
2) Le respect de l'article 24, § 5, de la Constitution	94
b) L'emploi des langues	95
c) La protection de la jeunesse	99
2. Les suites d'une annulation ou d'une invalidation par la Cour d'arbitrage	103
a) L'enseignement	104
b) L'emploi des langues	106
c) Les compétences régionales	107
3. Les questions relatives à la Cour d'arbitrage	108
4. Considérations générales	109
B. <i>L'utilisation du travail parlementaire par la Cour d'arbitrage</i>	110
CONCLUSION	111
 La Cour d'arbitrage et les gouvernements , par Paul VAN ORSHOVEN	113

	PAGES
I. — « LES GOUVERNEMENTS »	116
II. — LES GOUVERNEMENTS ET LE RECOURS EN ANNULATION . . .	124
III. — LES GOUVERNEMENTS DANS LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR D'ARBITRAGE	129
IV. — LES GOUVERNEMENTS ET LES ARRÊTS DE LA COUR D'ARBI- TRAGE	133
V. — LES GOUVERNEMENTS DEVANT LA COUR D'ARBITRAGE, DANS LA RÉALITÉ	134
La Cour d'arbitrage et le Conseil d'Etat , par Robert ANDERSEN, Pierre NIHOUL et Sébastien DEPRÉ	143
I. — LA COUR D'ARBITRAGE ET LA SECTION DE LÉGISLATION DU CONSEIL D'ÉTAT	146
A. <i>La section de législation du Conseil d'État et le Comité de concertation</i>	146
1. La saisine du Comité de concertation	146
2. La répartition des rôles	148
3. La critique de l'intervention du Comité de concertation .	149
B. <i>Les différences dans le contrôle de constitutionnalité par la sec- tion de législation du Conseil d'État et par la Cour d'arbitrage</i> .	150
1. L'objet du contrôle	151
2. L'étendue du contrôle	152
3. L'autorité du contrôle	152
II. — LA COUR D'ARBITRAGE ET LA SECTION D'ADMINISTRATION DU CONSEIL D'ÉTAT	156
A. <i>Les différences dans le contrôle de constitutionnalité par la sec- tion d'administration du Conseil d'Etat et par la Cour d'arbi- trage</i>	156
1. Le contentieux d'annulation	156
2. Le contentieux de la suspension	159
B. <i>Le Conseil d'Etat et la question préjudicielle</i>	160
1. Le rappel des principes	160
2. L'application des principes par le Conseil d'Etat	163
III. — LE CONSEIL D'ÉTAT ET LES ARRÊTS DE LA COUR D'ARBI- TRAGE	173
1. Les litiges forclos	173
2. Les litiges pendants ou à venir	176
a) La norme législative mère est contrôlée par la Cour d'ar- bitrage	176
b) La norme législative fondatrice présente des liens avec la norme contrôlée par la Cour d'arbitrage	185

	PAGES
3. Les litiges tranchés	188
La Cour d'arbitrage et le juge judiciaire , par Jacques VAN COM- PERNOLLE	191
I. — L'EFFECTIVITÉ DU MÉCANISME PRÉJUDICIEL	192
II. — LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DU MÉCANISME PRÉJUDI- CIEL	197
La Cour d'arbitrage et le juge international et européen. — La censure du législateur : le justiciable entre la Cour d'arbitrage, la Cour de Strasbourg et la Cour de Luxembourg , par Rusen ERGEC .	205
I. — LA VIOLATION PAR UN ACTE LÉGISLATIF D'UN DROIT RECONNU PAR LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME .	206
A. <i>Caractère subsidiaire du contrôle exercé par les organes de la Convention</i>	206
B. <i>La Cour d'arbitrage constitue-t-elle « le passage obligé » pour les victimes de la violation de la Convention ?</i>	208
C. <i>Le recours préalable devant la Cour d'arbitrage doit-il se cumuler avec le recours devant le juge judiciaire ou administratif ?</i> . . .	214
II. — LA VIOLATION PAR UN ACTE LÉGISLATIF DU DROIT COMMU- NAUTAIRE	217
A. <i>Les questions préjudicielles à la Cour de Luxembourg</i>	217
B. <i>La question de la compatibilité de la norme législative avec le droit communautaire devant la Cour d'arbitrage</i>	220
CONCLUSION.	226

LA COUR D'ARBITRAGE ET LA SOCIÉTÉ

La Cour d'arbitrage et le citoyen , par Xavier DELGRANGE . . .	231
I. — LA COUR D'ARBITRAGE, GARANTE DE L'ÉTAT DE DROIT ET DES DROITS DE L'HOMME	234
II. — LA COUR D'ARBITRAGE, LÉGISLATEUR NÉGATIF ACTIONNÉ PAR LE CITOYEN	236
III. — LA COUR D'ARBITRAGE ET L'ACCÈS À LA JUSTICE	245
CONCLUSION.	248

	PAGES
La Cour d'arbitrage et l'entreprise , par Guy KEUTGEN et Christine DARVILLE-FINET	249
I. — LA JURISPRUDENCE DE LA COUR D'ARBITRAGE ET L'ENTREPRISE	250
A. <i>L'accès à la Cour d'arbitrage : la notion d'intérêt</i>	251
B. <i>Un mécanisme de protection : la demande de suspension</i>	254
C. <i>Les domaines d'intervention de la Cour d'arbitrage</i>	257
1. La Cour d'arbitrage et le contentieux des compétences	257
2. La Cour d'arbitrage et le contentieux de l'égalité	258
II. — LA COUR D'ARBITRAGE ET LES ATTENTES DE L'ENTREPRISE	259
A. <i>L'union économique et monétaire</i>	260
B. <i>La sécurité juridique</i>	261
III. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	262
La Cour d'arbitrage et l'avocat , par Marc VERDUSSEN	265
I. — LE STATUT DE L'AVOCAT DANS LE MODÈLE EUROPÉEN DE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE	266
II. — LE STATUT DE L'AVOCAT DEVANT LA COUR D'ARBITRAGE	269
A. <i>La reconnaissance de l'avocat devant la Cour d'arbitrage</i>	269
B. <i>Les missions de l'avocat devant la Cour d'arbitrage</i>	272
C. <i>Les fonctions de l'avocat devant la Cour d'arbitrage</i>	281
1. Une fonction d'instigation	281
2. Une fonction de légitimation	283
3. Une fonction de création	284
La Cour d'arbitrage et l'étudiant en droit , par Donatienne DE BRUYN	287
I. — LA PERCEPTION DE LA LOI	288
A. <i>La remise en question de la loi</i>	288
B. <i>Les conséquences de la remise en question de la loi</i>	289
II. — LA PERCEPTION DE LA COUR D'ARBITRAGE	292
A. <i>L'enseignement de l'existence de la Cour d'arbitrage</i>	292
B. <i>L'enseignement de la jurisprudence de la Cour d'arbitrage</i>	294
1. A travers l'enseignement des différentes disciplines	294
2. A travers un cours consacré à la jurisprudence de la Cour d'arbitrage	297
CONCLUSION	300
La Cour d'arbitrage et la doctrine , par Jean-Claude SCHOLSEM	301

	PAGES
La Cour d'arbitrage et les médias , par François JONGEN . . .	309
I. — MÉDIAS ET RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	310
A. <i>Publicité commerciale et non commerciale</i>	310
B. <i>Communications du gouvernement fédéral</i>	312
C. <i>Aspects techniques de la radiodiffusion</i>	314
D. <i>Droit de réponse</i>	315
II. — MÉDIAS ET ÉGALITÉ	316
A. <i>Egalité des radios</i>	316
B. <i>Egalité des médias écrits</i>	318
III. — AVENIR DES MÉDIAS DEVANT LA COUR D'ARBITRAGE . . .	319
IV. — LA COUR VUE PAR LES MÉDIAS	320
La Cour d'arbitrage vue de l'étranger. — <i>Le modèle belge de justice constitutionnelle</i> , par Louis FAVOREU	323
Annexes , par Anne RASSON-ROLAND	333
ABRÉVIATIONS	333
Tableau 1. — 1985-1989 — Loi du 28 juin 1983	335
Tableau 2. — 1989-1995 — Loi spéciale du 6 janvier 1989 . . .	339
Table des matières	359

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

ETABLISSEMENTS EMILE BRUYLANT, société anonyme, Bruxelles
Prés.-Dir. gén. : JEAN VANDEVELD, av. W. Churchill, 221, 1180 Bruxelles